

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: J'hésite à accepter la proposition du secrétaire parlementaire parce qu'elle pourrait susciter le même problème et nuire, par ailleurs, à un des partis à la Chambre qui, en vertu des usagers de la Chambre, a la préséance en ce moment pour présenter un sous-amendement.

Si, lundi prochain, je rejetais ce sous-amendement, à quel moment que ce soit, cela pourrait empêcher un député du Nouveau parti démocratique d'en présenter un autre. La Chambre voudrait-elle accepter ma suggestion et me permettre de réserver, au nom d'un député néo-démocrate, le droit de présenter un autre sous-amendement? Si je le demande, c'est que la formulation de ce sous-amendement me préoccupe beaucoup. L'objet n'en irait peut-être pas l'encontre du Règlement de la Chambre s'il était formulé autrement ou s'il se rapportait à l'amendement d'une autre façon. Donc, sans déclarer irrecevable le contenu de la motion, je dois critiquer la façon dont il est incorporé à l'amendement. Par ailleurs, je suis prêt à reconnaître le droit du parti du député de faire proposer un autre amendement par l'un de ses députés lundi.

● (1552)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à permettre au NPD de proposer un amendement d'une manière appropriée, comme vous l'avez dit, ou de toute autre façon dont nous conviendrons. Toutefois, cet arrangement est déjà conclu, et nous sommes certes prêts à l'accepter.

[Français]

M. Pinard: Certainement, monsieur le président, nous sommes disposés à faciliter le travail de l'opposition de s'ajuster au Règlement de la Chambre.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à accepter cela. J'essayais de rédiger un texte en vitesse, mais il serait plus raisonnable que nous présentions une nouvelle motion lundi. Mais si j'ai bien compris, la Chambre est maintenant d'accord avec cette proposition et la présidence n'acceptera aucun autre sous-amendement avant qu'un autre député néo-démocrate obtienne la parole.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce convenu et ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: Pour la gouverne des honorables députés la Chambre consent à réserver le droit d'un autre député du Nouveau parti démocratique de présenter un sous-amendement, et on pourra proposer à l'amendement de l'opposition officielle, et la présidence aura à décider à ce moment-là si cet amendement est recevable. Il reste qu'actuellement je considère que même si le contenu du sous-amendement proposé par l'honorable député de Waterloo-Cambridge (M.

Budget—M. Saltsman

Saltsman) peut correspondre à notre Règlement et à nos pratiques, la façon dont il est proposé, la façon dont il est rattaché à la proposition de l'opposition officielle me semble tout à fait contraire au Règlement et dépasse de cette façon la substance de la motion principale et en même temps, je pense, entraîne même une nouvelle proposition qui remplace une partie de celle qui nous a été faite par l'opposition officielle.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il y a eu des consultations entre les partis au sujet du débat. Elles concernaient les votes qui vont intervenir. En fait, le leader gouvernemental de la Chambre nous annonçait diverses choses hier, au sujet du moment du vote, lorsqu'il a été question des travaux de la Chambre. J'aimerais qu'il soit bien compris, à propos de l'accord que nous donnons pour régler de façon raisonnable le dilemme dans lequel nous nous trouvons, que nous avons aujourd'hui le premier jour de débat sur le budget. Je veux m'assurer que cela est bien clair dans l'esprit de mon ami.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tout à fait clair.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et que le deuxième jour sera celui de lundi, qu'il y aura un vote sur l'amendement lundi soir, à supposer qu'un amendement soit présenté par mon ami ou son collègue, et que le débat se poursuivra, non pas de la façon sur laquelle je m'étais engagé, mais de la façon indiquée par le leader du gouvernement et conformément aux projets formés par le gouvernement pour le reste de la semaine.

M. Pinard: Je m'en tiens à la déclaration faite par le vice-premier ministre hier. Il est évident je pense qu'il faut nous y conformer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais il peut y avoir interruption. Est-ce que cela ne devrait pas être précisé? Le député de Grenville-Carleton a l'air de dire que le débat va se poursuivre tous les jours de la semaine prochaine. Je pense qu'on a ménagé la possibilité d'une interruption de un jour.

M. Pinard: Quand j'ai dit que je m'en tenais à la déclaration faite hier par le leader du gouvernement, cette possibilité était évidemment comprise.

M. l'Orateur adjoint: Pour m'assurer que cela est bien clair, permettez-moi de demander si cette possibilité ne pourrait pas se produire lundi.

M. Pinard: Non, monsieur l'Orateur, cela n'a pas été précisé. Je suis toujours contraint de m'en tenir à la déclaration faite par le vice-premier ministre. S'il y a quoi que ce soit à changer avant lundi, il est évident que les leaders de la Chambre des autres partis en seront informés d'avance.

M. l'Orateur adjoint: Lors du deuxième jour du débat sur le budget, la présidence veillera à accorder la parole à un député NPD qui l'aura demandée pour présenter un sous-amendement.